



Le HCR et l'OIM ont uni leurs forces pour organiser, à des fins humanitaires, l'évacuation en masse de personnes qui fuyaient la Libye.

Protection

des personnes relevant de la compétence du HCR

LE HCR S'ACQUITTE de son mandat de protection en garantissant certains droits, en s'attachant à promouvoir l'égalité et en respectant la diversité, et en encourageant l'élaboration de cadres normatifs ainsi que de politiques attentives aux besoins de protection au niveau local, national, régional et mondial.

En 2011, les commémorations des anniversaires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ont été autant d'occasions de réfléchir aux nombreux défis qui entravent l'application pleine et entière de ces deux textes. Ces commémorations ont offert l'opportunité de sensibiliser l'opinion publique et d'accroître la solidarité avec les personnes déplacées de force et les apatrides, tout en examinant l'évolution du contexte de protection au XXI^e siècle. Les crises humanitaires de grande ampleur qui ont éclaté ou se sont poursuivies au cours de l'année ont montré qu'il était toujours nécessaire de disposer de mécanismes de protection solides et dynamiques, ainsi que d'un régime de protection global.

En 2011, le HCR a entrepris nombre d'activités liées à la protection pour renforcer les cadres normatifs et institutionnels, consolider les régimes d'asile et veiller à leur bon fonctionnement – en particulier face aux flux migratoires mixtes – et se doter de capacités plus solides

pour gérer le nombre croissant de demandes de statut de réfugié. Non moins importants ont été les efforts déployés pour prévenir le refoulement, aider les États à délivrer, en vertu de la Convention, des titres de voyage lisibles à la machine, promouvoir l'application de mesures aptes à se substituer à la détention et lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

DES CADRES NORMATIFS ADÉQUATS

CONFORMÉMENT AUX PRIORITÉS stratégiques globales (PSG) de l'exercice 2010-2011, le HCR a encouragé les États non-signataires à adhérer à la Convention de 1951 sur les réfugiés, tout en invitant certains États parties à envisager un réexamen des réserves émises à l'époque de leur adhésion. Nauru a adhéré à la Convention ainsi qu'au Protocole de 1967 au cours de l'année et, lors de l'évènement intergouvernemental au niveau ministériel organisé en décembre, un certain nombre d'États se sont engagés à promulguer ou à amender les textes d'application de la Convention.

L'année a également été marquée par un certain nombre d'améliorations relatives à la mise en œuvre des lois nationales. Par exemple, la Géorgie, le Mexique et l'Ukraine ont introduit des formes de protection complémentaires. Dans d'autres pays, en particulier dans ceux qui s'étaient engagés à réviser et à amender leur législation nationale en matière d'asile

ou à adopter de nouvelles lois, le HCR a soutenu les processus législatifs en communiquant des conseils, des analyses et des commentaires d'expert sur les projets de loi. Citons, entre autres États, l'Afghanistan, l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Fédération de Russie, le Soudan du Sud et le Yémen.

DES POLITIQUES MIGRATOIRES QUI TIENNENT COMPTE DES BESOINS DE PROTECTION

L'UNE DES TOUTES PREMIÈRES priorités du HCR a été, comme précédemment, d'aider les États et d'autres partenaires à élaborer des stratégies globales, tenant compte des besoins de protection et fondées sur la collaboration, pour répondre aux migrations mixtes. Les activités relatives à l'asile et aux migrations ont été centrées sur un certain nombre d'initiatives étroitement liées. Citons l'achèvement du projet sur trois ans concernant le Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes, des initiatives en rapport avec les commémorations du 60^e anniversaire, portant notamment sur la protection des réfugiés en mer et la coopération internationale, des efforts pour répondre aux besoins de protection des victimes de la traite des personnes et du trafic de migrants et un engagement actif dans des processus consultatifs à l'échelle mondiale ou régionale.

Les opérations d'urgence menées au cours de l'année ont offert au HCR l'occasion de réfléchir à l'utilisation de certains des principes directeurs et guides élaborés pour répondre aux mouvements mixtes et au déplacement forcé des réfugiés et d'autres personnes dans de tels contextes.

1. Le Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes

Le projet triennal du HCR sur le Plan d'action en dix points s'est achevé en 2011. Parmi les dernières activités entreprises en 2011, citons :

- L'organisation de la dernière Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en Asie centrale ;
- La publication d'un recueil d'exemples pratiques sur les différents volets du Plan en dix points (« Protection des réfugiés et migrations mixtes : le Plan en dix points en action ») en juin 2011 ;
- La finalisation d'un document évaluant le projet sur le Plan en dix points (intitulé « Protection des réfugiés et migrations internationales : Réalisations, défis et enseignements tirés du projet relatif au Plan en dix points »).

2. Réunions dans le cadre de la commémoration du 60^e anniversaire, avec des initiatives sur la coopération internationale et la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en mer.

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le HCR a organisé un certain nombre de réunions d'experts, dont une sur la coopération internationale au titre du partage des charges et des responsabilités en Jordanie et une autre sur la meilleure réponse à apporter aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en détresse en mer à Djibouti. La première réunion a apporté son soutien à l'élaboration d'un cadre commun sur la coopération internationale aux fins du partage des responsabilités ; la seconde a approuvé un certain nombre d'outils destinés à renforcer la coopération entre États

dans les situations de détresse en mer impliquant des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris un cadre-type de coopération.

La protection en mer des réfugiés et des demandeurs d'asile a continué à poser des problèmes majeurs en rapport avec le manque de capacités côtières chez les États, le manque de clarté dans la répartition des responsabilités, y compris pour le débarquement, et l'absence de mécanismes prévisibles de partage des charges.

3. Protection internationale et traite des êtres humains

La protection dans le contexte de la traite des personnes a engendré un certain nombre de défis, concernant notamment l'identification des victimes de la traite et de leurs besoins de protection. Le HCR s'est concentré sur la prévention, l'identification, la protection, l'assistance et la recherche de solutions pour les victimes qui ont ou pourraient avoir besoin de protection internationale. Ces efforts ont été déployés en collaboration avec des organisations et des acteurs clés, tels que l'OIM, l'UNICEF, l'UNODC, le HCDH, l'Union européenne et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains.

Dans le cadre d'un projet conjointement exécuté avec l'OIM pour améliorer la coopération en matière d'identification et de protection des victimes de la traite, le HCR a entrepris des missions de surveillance au Costa Rica, en Éthiopie et en Indonésie. Les missions ont recensé les pratiques optimales, notamment la mise en place, à l'échelle nationale ou locale, de mécanismes intersectoriels pour l'identification, la protection et l'assistance des victimes de la traite, des migrants et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les deux organisations ont également animé un atelier sur la traite des êtres humains et la protection des réfugiés, en insistant en particulier sur l'identification et la protection des victimes de la traite en situation d'urgence.

Le HCR a continué à promouvoir et à diffuser le droit des réfugiés au niveau international et régional, tout en élaborant des dossiers de formation

pour assurer le respect des normes de protection internationale dans les activités de lutte contre la traite des personnes.

4. *Élaboration d'approches et de stratégies régionales*

Le HCR a joué un rôle actif au sein du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains, du Groupe mondial sur la migration (GMG) et du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Il a également continué à soutenir des stratégies régionales globales de réponse aux mouvements migratoires mixtes. Par exemple, après l'adoption du cadre de coopération régionale proposé lors de la Conférence ministérielle du Processus de Bali en mars 2011, le HCR a contribué à la mise en œuvre de ce cadre en créant un bureau d'appui régional.

ENCOURAGER LES POPULATIONS LOCALES À SE MONTRER ACCUEILLANTES VIS-À-VIS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

L'INTERACTION STRATÉGIQUE DU HCR avec les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies a continué de jouer un rôle important dans la promotion de la tolérance et de la diversité, ainsi que de l'adhésion aux traités internationaux sur les réfugiés et les apatrides. À l'occasion de la réunion ministérielle organisée par le HCR en décembre 2011, plusieurs pays, dont l'État plurinational de Bolivie, la Grèce, le Mexique, la Roumanie, le Rwanda et la Suède, se sont spécifiquement engagés à redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination et la xénophobie.

Au cours de l'année, le HCR a pris part à une série de consultations sur la xénophobie organisées par le HCDH. Cette coopération a permis au HCR de renforcer les approches fondées sur les droits de l'homme dans son travail et de s'engager dans d'importants domaines thématiques, comme la prévention du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Le HCR, qui a également participé au processus d'intégration des droits de l'homme entamé par le GNUD, est membre de l'Équipe

spéciale récemment mise sur pied pour renforcer la collaboration des équipes des Nations Unies dans les pays avec les mécanismes de défense des droits de l'homme.

ENREGISTREMENT ET PROFILAGE

EN 2011, LE HCR A CONTINUÉ À enregistrer les demandeurs d'asile et les réfugiés dans une grande partie de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient. Les nombreuses crises qui ont éclaté au cours de l'année ont suscité une demande d'enregistrement sans précédent. Dans le même temps, l'amélioration de la gestion des identités s'est avérée cruciale dans les interventions d'urgence. Le HCR a mis en place des moyens d'enregistrement dans des opérations d'urgence destinées à des réfugiés originaires de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Mali, de la République arabe syrienne, de la Somalie, du Soudan et de la Tunisie.

En 2011, l'Organisation a entrepris un certain nombre de projets pour améliorer la capacité de gestion des identités, renforcer les capacités d'enregistrement des gouvernements et des partenaires non gouvernementaux et assurer un partage efficace des données d'enregistrement. Ces projets ont notamment porté sur l'actualisation du Manuel d'enregistrement destiné au HCR et à ses partenaires, sur l'amélioration de la politique de protection des données, sur la refonte du logiciel normalisé d'enregistrement et de gestion des cas, *proGres*, et sur l'élaboration d'une méthodologie adéquate d'enregistrement biométrique.

Le HCR a assuré l'enregistrement ou le profilage des déplacés internes dans dix opérations, en étroite coopération avec les pouvoirs publics, des organismes onusiens, des ONG locales et internationales et d'autres organisations. Ces interventions ont servi un éventail d'objectifs. En Iraq, au Soudan et au Yémen, le profilage a infléchi l'élaboration de programmes et le plaidoyer, alors que dans les situations prolongées de déplacement interne observées au Burundi, en Bosnie-Herzégovine, en Ouganda et en Serbie, les données de profilage ont aidé à faire progresser des politiques destinées à promouvoir des solutions durables. En Somalie, le HCR et ses partenaires se sont attachés à mieux comprendre des

vagues de déplacement complexes et à suivre les mouvements de population.

Ces expériences ont mis en évidence deux défis principaux, que l'Organisation et ses partenaires s'efforcent de surmonter. Le premier a trait à la difficulté d'identifier les déplacés internes dans les situations caractérisées par plusieurs vagues de déplacement et/ou dans lesquelles les déplacés et les autres membres de la population vivent côte à côte. Les pratiques positives observées au Burundi, en République centrafricaine et au Yémen illustrent la voie à suivre. Le HCR s'emploie également à améliorer les pratiques en milieu urbain. Le deuxième grand défi consiste à susciter une large prise en main et une utilisation commune des données de profilage par les gouvernements, les organisations et les autres partenaires. Dans cette optique, le Haut Commissariat a consacré un effort considérable à la mise au point de processus fondés sur la coopération et de plateformes communes aux fins du profilage.

Le HCR a continué d'accueillir le Service commun interinstitutions de profilage des déplacés internes et d'en bénéficier. En 2011, le service a accueilli la première conférence internationale sur le profilage des déplacés internes au titre d'un effort destiné à créer un réseau de praticiens spécialistes de ce domaine. Il a continué à renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le profilage par des missions sur le terrain, des formations et un appui dispensé à distance. En collaboration avec le Projet pour les capacités d'évaluation (ACAPS), le HCR a élaboré une base de données réunissant des méthodologies et des conseils pratiques pour le profilage et l'évaluation.

Au cours de l'année, le HCR a également élaboré une Stratégie de gestion de l'information pour la période 2012-2014 afin de s'acquitter de ses responsabilités au sein de la communauté interorganisations. La stratégie, qui renforce la gestion des données et des informations en interne, met en outre l'accent sur la manière dont le HCR partage les informations, coordonne les systèmes d'information entre partenaires et assure des services prévisibles de

gestion de l'information dans les interventions humanitaires. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de méthodologies novatrices d'enregistrement, de collecte des données et de diffusion des informations, aux systèmes d'enregistrement et d'évaluation des besoins, à l'élaboration de politiques, ainsi qu'à la formation et au renforcement des capacités.

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL

L'ENREGISTREMENT EST UN MOYEN simple mais important de protéger les enfants et joue un rôle crucial dans la réduction des cas d'apatridie. Le HCR s'emploie donc à promouvoir l'enregistrement à la naissance de tous les enfants relevant de sa compétence – qu'il s'agisse de déplacés internes, d'apatrides, de réfugiés ou de rapatriés – en tant qu'intervention de protection standard. Dans certains pays, les interventions visent à sensibiliser la communauté à la nécessité de déclarer les naissances ; dans d'autres, le HCR travaille en étroite collaboration avec les autorités pour veiller à ce que celles-ci assurent l'accès des enfants à l'enregistrement. Dans ce deuxième cas, le HCR fournit un appui logistique aux pouvoirs publics ou cherche à obtenir la reconnaissance des actes de naissance délivrés par le pays d'accueil. Il lui arrive également de dispenser directement une assistance juridique.

Le HCR a aidé les autorités compétentes à élargir l'accès des déplacés internes à l'enregistrement en Côte d'Ivoire, au Soudan et à Sri Lanka, l'assistance prodiguée en Côte d'Ivoire couvrant également les apatrides potentiels. Les autorités kényanes ont bénéficié d'une aide pour délivrer des actes de naissance à des enfants réfugiés. En Azerbaïdjan, le HCR a offert des conseils juridiques aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui souhaitaient déclarer la naissance de leur enfant dans le pays. En outre, le Haut Commissariat et l'organisation caritative de développement de l'enfant *Plan International* ont conclu un accord de partenariat afin de promouvoir l'enregistrement à la naissance des enfants relevant de la compétence du HCR.

DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

LE HCR CHERCHE À AMÉLIORER LA qualité, l'intégrité et l'efficacité des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) et des décisions en la matière à travers le monde. Le Haut Commissariat surveille et évalue les procédures de détermination du statut, suit et analyse les évolutions et les problèmes en matière de DSR et élabore des directives sur l'application correcte des critères déterminant si une personne peut prétendre au statut de réfugié. En outre, il assure des formations et offre des conseils pour renforcer l'équité et l'efficacité des procédures de DSR.

La responsabilité de déterminer le statut des demandeurs d'asile incombe en premier lieu aux États. Dans les pays qui ne se sont pas dotés de procédures d'asile nationales ou ne les ont pas totalement développées, le HCR se charge de reconnaître le statut de réfugié en vertu de son mandat. En 2011, le Haut Commissariat a assuré la DSR dans près de 60 pays, dont bon nombre n'étaient pas signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés, et a reçu plus de 100 000 demandes individuelles.

L'Organisation a été priée de déterminer le statut d'un nombre croissant de gens dans le cadre de ses interventions d'urgence pour répondre à des afflux massifs de demandeurs d'asile, souvent dans des contextes qui posent des problèmes d'éligibilité complexes. Elle a renforcé sa capacité en optimisant la structure de ses effectifs dans les opérations de DSR menées au titre de son mandat et en se dotant de moyens plus solides pour déployer rapidement un personnel qualifié dans les situations d'urgence. Les dossiers en attente se sont accrus de par le monde, en raison de l'augmentation significative des demandes, des défis et des contextes complexes, notamment des nombreuses crises qui ont éclaté, en particulier dans des situations de conflit au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est. Dans le même temps, des efforts ont été entrepris pour persuader les États d'assumer progressivement davantage de responsabilités dans la DSR en édifiant des régimes d'asile nationaux.

Colombie : sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste

La violence sexuelle et sexiste est l'un des problèmes de protection les plus graves et les plus répandus que les femmes et les jeunes filles déplacées, ainsi que leurs familles et leurs communautés, aient à affronter en Colombie. Les messages clés sur les mécanismes de prévention et d'intervention doivent tenir compte de la grande diversité de la population déplacée, qui comprend de nombreuses communautés autochtones et afro-colombiennes.

Le HCR a réalisé un petit film d'animation en étroite coopération avec les autorités, les organisations ethniques et les communautés locales. Le film transmet des messages pertinents, culturellement adaptés, et surmonte la barrière de la langue, de sorte qu'il peut être utilisé avec profit pour sensibiliser des publics importants et divers.

Il illustre les risques et les effets de la violence sexuelle et sexiste, en montrant comment ils varient en fonction des catégories de population touchées, parmi lesquelles figurent les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et divers groupes ethniques. Il met également la violence sexuelle et sexiste en relation avec les différents droits fondamentaux auxquels elle porte atteinte et explique le fonctionnement des mécanismes de signalement. Enfin, il encourage les gens à s'élever contre cette violence et à élaborer des stratégies de prévention au sein de leur communauté.

Le film a été utilisé avec succès dans toute la Colombie. Une version internationale en trois langues (anglais, espagnol et français) a été réalisée en 2011 ; elle est actuellement diffusée auprès d'opérations du HCR dans différentes régions.

AMÉLIORER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS LIÉES À LA PROTECTION

LES DIRECTIVES DU HCR SUR l'éligibilité, qui comportent des évaluations des conditions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et de la protection disponible dans les pays d'origine, aident les personnes qui statuent sur les demandes d'asile à travers le monde. En 2011, la nécessité d'obtenir dans les plus brefs délais des informations dans plusieurs situations d'urgence en cours et les préparatifs entamés en vue de l'application des clauses de cessation aux réfugiés originaires d'un certain nombre de pays africains ont incité le HCR à élaborer des documents d'orientation pour aider les opérations et les gouvernements dans ces domaines.

En outre, l'Organisation a publié une série de directives officielles en matière d'éligibilité, traitant des besoins de protection internationale des demandeurs d'asile érythréens. Un certain nombre de dossiers d'information sur des pays d'origine ont également été réalisés avec des partenaires spécialisés au cours de l'année. Dans plusieurs pays, le HCR a dispensé à son propre personnel, à des

fonctionnaires et à des prestataires de services juridiques une formation sur l'utilisation optimale des informations relatives aux pays d'origine et autres informations liées à la protection dans les procédures de détermination du statut. De plus, l'Organisation a continué d'investir dans sa base de données sur la protection, *Refworld*, qui contient des informations actualisées sur des pays et sur des questions juridiques, notamment sur la jurisprudence et les législations nationales et régionales applicables. *Refworld* est accessible gratuitement à l'adresse www.refworld.org et les praticiens de l'asile en font une utilisation intensive dans le monde entier.

DOCUMENTS

BON NOMBRE D'ÉTATS ONT ENCORE des difficultés à délivrer aux réfugiés et aux apatrides, en vertu des Conventions, des titres de voyage qui soient lisibles à la machine, conformément aux normes fixées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). En septembre 2011, le Groupe consultatif technique de l'OACI a approuvé les mesures prises par le HCR pour rendre les

titres de voyage délivrés en vertu des Conventions plus compatibles avec ces normes. Le Haut Commissariat a renforcé sa coopération avec l'OACI et s'est attelé à la rédaction d'orientations spécifiques sur les titres de voyage, à paraître en 2012.

Des projets de délivrance de documents, destinés à des personnes vulnérables touchées par des conflits armés, ont été lancés dans plusieurs pays, dont les Philippines et la République démocratique du Congo. Dans ces deux pays, les groupes autochtones ont des difficultés particulières à obtenir des documents, en raison des discriminations dont ils sont victimes et d'un manque de moyens pour se rendre dans les bureaux d'enregistrement. En Haïti, le HCR travaille en étroite collaboration avec l'Office national d'identification, le ministère de la Justice et l'UNICEF pour faciliter la délivrance de documents aux déplacés internes vivant dans des zones rurales isolées.

VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

AVEC LA PUBLICATION DE SA STRATÉGIE actualisée en 2011, le HCR intensifie son engagement dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La stratégie guide les bureaux de pays dans l'élaboration de mesures de lutte spécifiquement adaptées à leurs opérations, qui comportent des volets prévention et réponse et favorisent l'égalité des genres. Le cadre cible des domaines d'action qui sont souvent négligés, tels que : (i) les risques particuliers auxquels sont exposées trois catégories de population spécifiques, à savoir les enfants, les personnes handicapées, et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI) ; (ii) les risques associés aux environnements peu sûrs et à la prostitution de survie ; et (iii) le pouvoir de transformation des victimes, mais aussi des hommes et des garçons, en tant qu'agents du changement œuvrant pour garantir l'égalité des genres et mettre fin à la violence.

Si les taux globaux de déclaration des violences sexuelles et sexistes n'avaient pas augmenté dans les proportions prévues par les PSG à la fin de l'exercice biennal, 70 pour cent des camps sous observation avaient enregistré un nombre d'incidents plus élevé. Les nouveaux camps, y compris

les sites aménagés dans les pays où les déplacements étaient les plus critiques, tels que l'Éthiopie, le Kenya, le Togo et la Tunisie, ont également commencé à fournir des données ; cependant, le nombre de cas signalés a été faible dans certains camps établissant des rapports pour la première fois. Pour améliorer la déclaration des violences sexuelles et sexistes, il est nécessaire de renforcer la capacité d'intervention et de faire en sorte que les victimes ou les personnes qui déclarent les incidents aient davantage confiance dans les mécanismes de signalement.

En mai 2011, le HCR a commencé à introduire des stratégies propres à des pays pour accroître la place réservée aux activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les plans d'opérations nationaux et renforcer la capacité de son personnel et de ses partenaires à élaborer des mesures globales fondées sur sa stratégie révisée.

Le renforcement des capacités et l'élaboration du programme de formation en ligne sur la violence sexuelle et sexiste ont été au premier plan des priorités. Le HCR a géré le volet « Asie » du projet : à ce titre, 40 formateurs travaillant en Afghanistan, au Népal et au Pakistan, ainsi que 100 agents nationaux et internationaux issus d'institutions onusiennes, d'organismes gouvernementaux et d'organisations partenaires ont reçu une formation sur les mesures préventives et les mécanismes de prise en charge des victimes de violence sexuelle et sexistes. Dans le cadre de ce projet, des procédures opérationnelles uniformisées ont été élaborées, et au Népal, huit ONG ont été formées à l'utilisation du Système de gestion de l'information sur la violence sexiste.

Toutes les opérations sur le terrain ont été encouragées à organiser des activités novatrices et diverses manifestations pour sensibiliser les populations à la violence sexuelle et sexiste et élaborer des stratégies aptes à la combattre.

Le HCR continue à siéger au Comité directeur de la Campagne des Nations Unies en coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les 12 organisations onusiennes impliquées dans cette initiative. Le Haut Commissariat, qui participe au domaine de responsabilité « violence sexiste » au sein du module global de protection et à l'équipe globale chargée du Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, a contribué à ce titre à l'élaboration du manuel interorganisations sur la violence sexiste et aux directives sur le déploiement du système.

INTÉGRATION DES CRITÈRES D'ÂGE, DE GENRE ET DE DIVERSITÉ

PAR L'APPLICATION SYSTÉMATIQUE DES critères d'âge, de genre et de diversité (AGD), le HCR entend veiller à ce que toutes les personnes relevant de sa compétence puissent exercer leurs droits dans des conditions d'égalité et participer pleinement aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Cette stratégie est poursuivie depuis 2004 et a été intégrée dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes dans les pays.

En 2011, cette stratégie était consolidée par la publication de la politique relative à l'âge, au genre et à la diversité, qui a représenté une étape

PAR L'APPLICATION SYSTÉMATIQUE DES CRITÈRES D'ÂGE, DE GENRE ET DE DIVERSITÉ (AGD), LE HCR ENTEND VEILLER À CE QUE TOUTES LES PERSONNES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE PUISSENT EXERCER LEURS DROITS DANS DES CONDITIONS D'ÉGALITÉ ET PARTICIPER PLEINEMENT AUX DÉCISIONS QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LEUR VIE

Jordanie – un programme de sensibilisation communautaire

Les femmes réfugiées qui vivent dans des zones urbaines en Jordanie sont souvent privées de l'aide dont elles auraient besoin pour faire face à leurs problèmes et difficultés, notamment la violence sexuelle et sexiste. En coopération avec une fondation partenaire, la *Jordan River Foundation*, le HCR a mis sur pied un réseau d'éducation pour les femmes et par les femmes, le Réseau de soutien aux mères. Ce groupe a sensibilisé avec succès des centaines de femmes irakiennes et jordaniennes à un éventail de sujets, en rapport avec les droits de la femme et de l'enfant, la protection contre la violence, les compétences parentales, les parcours de prise en charge et les services disponibles

L'expérience positive acquise au travers de ces réseaux de femmes a été mise à profit pour élaborer un programme global sur les compétences parentales, la dynamique positive de la famille et les violences conjugales, à l'intention d'hommes irakiens et jordaniens. Des animateurs de groupes de

jeunes irakiens et jordaniens ont reçu une formation sur des concepts en rapport avec la sûreté des enfants et la prévention des brutalités et autres actes d'intimidation.

En s'adressant à la fois à la communauté iraquienne et à la communauté jordanienne et en donnant l'occasion aux formateurs des deux groupes de travailler côte à côte, le projet a contribué au renforcement des relations entre les deux populations. Les expériences communes ont favorisé la compréhension et l'acceptation mutuelles. Le projet a également incité les communautés à jouer un rôle dans la réponse à différentes formes de violence sexuelle et sexiste, ainsi que dans la prévention. Les formateurs et les participants indiquent qu'à l'occasion de leurs réunions, ils ont commencé à parler de leurs droits et de leurs problèmes et de l'entraide possible. La participation des hommes, qui sont intervenus pour promouvoir les relations respectueuses au sein des familles et se sont élevés contre la violence sexuelle et sexiste, a eu un impact très positif.

importante dans les efforts déployés pour susciter, au sein du personnel du HCR et chez ses partenaires, une vision commune de l'intégration des critères AGD dans la pratique. Un module de formation en ligne sur l'âge, le genre et la diversité est en cours d'élaboration et sera mis à disposition en 2012.

Un certain nombre de bonnes pratiques ont été relevées dans les opérations du HCR tout au long de l'année 2011. Au Burundi, les résultats d'évaluations participatives ont été communiqués au début de l'année à la communauté des donateurs, aux partenaires et aux homologues gouvernementaux et ont servi de point de départ à toutes les activités de planification et à la conception des programmes. Le HCR-Australie, qui copréside avec le HCDH le nouveau module de protection pour la région du Pacifique, s'est employé à ce titre à promouvoir les principes AGD dans les interventions en cas d'urgence et de catastrophe dans cette région. En République islamique d'Iran,

un régime d'assurance-maladie pour les réfugiés a été lancé avec le Gouvernement. Ce régime a été élaboré en fonction des besoins exprimés à l'occasion d'évaluations participatives et plus de 200 000 réfugiés y ont eu accès. En Namibie, les données relatives aux populations qui relèvent de la compétence du HCR tiennent compte des critères AGD et l'assistance est planifiée et mise en œuvre en accordant une attention particulière aux groupes qui ont des vulnérabilités spécifiques.

LIBERTÉ DE MOUVEMENT ET DÉTENTION NON-ARBITRAIRE

LE HCR A ORGANISÉ, DE CONCERT avec le HCDH, la première table ronde mondiale sur les alternatives à la détention en mai. Les discussions entre les représentants des gouvernements, les institutions, les associations de défense des droits de l'homme et les ONG ont aidé à susciter une prise de conscience et à ouvrir le débat dans plusieurs pays. Les tables rondes nationales et sous-régionales qui

ont été organisées par la suite en Australie, en Belgique et en Thaïlande témoignent de l'intérêt croissant des gouvernements pour la mise en place de solutions aptes à se substituer à la détention ou pour leur renforcement. Au cours des deux dernières années, le placement en détention des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des autres personnes a diminué dans neuf pays ; quoiqu'inférieur à la cible fixée dans les PSG, ce résultat est néanmoins appréciable compte tenu du climat d'insécurité et de xénophobie qui règne aujourd'hui dans le monde. Avec le concours de plusieurs partenaires, en particulier la Coalition internationale contre la détention (IDC), le HCR poursuivra ses efforts de sensibilisation et de surveillance dans ce domaine, en publiant par exemple de nouveaux documents d'orientation et en renforçant ses partenariats avec des ONG et des avocats.

PROTECTION DES ENFANTS

LA PROTECTION DES ENFANTS EST prioritaire pour le HCR. Un processus consultatif lancé en 2011 donnera naissance à un nouvel Agenda global pour la protection des enfants, à paraître en 2012. Ceci renforcera et rationalisera la protection de l'enfance.

La procédure de détermination et d'évaluation de l'intérêt supérieur (DIS/EIS) est un instrument essentiel pour protéger les enfants en situation de risque, notamment les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille (ENAS). Elle offre les garanties nécessaires pour les prises de décision concernant l'intérêt supérieur des enfants vulnérables. D'importants efforts ont été déployés pour renforcer les capacités du HCR et de ses partenaires dans ce domaine. Une session de formation des formateurs a été organisée avec la participation d'agents provenant de 21 opérations, ce qui a donné lieu à plusieurs projets à l'échelon des pays. Il convient également de signaler la publication du *Manuel de terrain sur la mise en œuvre des principes directeurs du HCR relatifs à la DIS* et d'un document d'appui en anglais, français, espagnol et arabe, dans le cadre d'une initiative conjointement menée avec le Comité international de secours (IRC). Un module de formation en ligne à la DIS,

en cours d'élaboration, sera diffusé en 2012.

Un document d'orientation sur le suivi de la protection de l'enfance a été élaboré à l'intention des bureaux de terrain au cours de l'année. Ce document est un important instrument de mesure des progrès, car la situation actuelle et les cibles fixées dans les PSG propres aux enfants révèlent que ce domaine nécessitera un appui continu au fil des ans. Le nombre d'ENAS identifiés a augmenté de plus de 80 pour cent depuis 2009, plus de la moitié d'entre eux étant identifiés au Kenya. Bien que la capacité de DIS/EIS ait été renforcée en 2011, l'augmentation des besoins a été si rapide que le HCR et ses partenaires ne sont pas parvenus à accroître le pourcentage d'ENAS ayant fait l'objet d'une DIS. Des efforts ont donc été entrepris pour réexaminer les capacités, les procédures et les mesures existantes – concernant non seulement les DIS réalisées mais aussi le pourcentage d'EIS entreprises. Une EIS est souvent suffisante pour déterminer l'intervention de protection adaptée, le recours à une procédure complète de DIS étant réservé aux cas les plus graves.

Certains partenaires ont continué à jouer un rôle important dans les activités de protection de l'enfance entreprises par le HCR. Les spécialistes déployés par *Save the Children* Norvège et Suède, la CICM, le projet Surge de l'IRC et les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés ont aidé 11 opérations à combler des lacunes dans la protection des enfants et à mettre en œuvre des procédures de DIS. Ces déploiements ont également bénéficié à l'Éthiopie, au Kenya et à la Tunisie, apportant aux équipes du HCR un soutien dont elles avaient grand besoin dans ces situations d'urgence.

REGROUPEMENT FAMILIAL

LE DÉPLACEMENT FORCÉ ET L'EXODE des réfugiés ayant souvent pour conséquence la séparation des membres de la famille et leur dispersion, le HCR plaide pour une conception souple du principe de l'unité familiale, allant au-delà des relations parents-enfants et incluant les partenariats homosexuels et de droit coutumier.

Lorsque les coordonnées des proches étaient inconnues, le HCR s'est efforcé

de recréer l'unité des familles en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le HCR a appuyé la réunion des familles en examinant les cas et en soumettant des demandes de réinstallation au titre du regroupement familial, mais aussi en procurant des titres de voyage, ainsi que des visas d'entrée et/ou de sortie, en organisant les voyages et en offrant une aide financière aux personnes qui avaient des problèmes de protection particuliers. L'étroite coordination avec l'OIM et diverses ONG a, comme au cours des années précédentes, été déterminante dans le succès des efforts de regroupement familial.

L'Organisation a également soutenu le regroupement familial pour les enfants lorsqu'elle considérait que c'était dans leur intérêt supérieur. Dans le contexte des solutions durables, la procédure de détermination de l'intérêt supérieur documente les liens familiaux et les recherches entreprises pour faciliter le regroupement.

ÉGALITÉ DES GENRES ET PROTECTION DES FEMMES

DANS LE CADRE DES COMMÉMORATIONS de l'année 2011, le HCR a entrepris des consultations globales avec des femmes et des filles réfugiées et déplacées. Les Dialogues régionaux avec les femmes et les filles ont rassemblé plus d'un millier de participantes et montré que les réfugiées et les déplacées internes sont exposées à la violence sexuelle et sexiste dans chaque aspect de leur vie (*voir encadré*).

L'année 2011 coïncidait avec le 10^e anniversaire des Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées. Une analyse des rapports sur les normes et indicateurs a révélé que des progrès avaient été accomplis mais que les opérations du HCR n'avaient pas encore honoré pleinement ces engagements. Le HCR a produit un rapport filmé et cinq petits clips vidéo sur les différents thèmes concernés par ces engagements (violence sexuelle et sexiste, participation, distributions alimentaires, enregistrement et documents d'identité individuels, protections périodiques) pour réaffirmer leur pertinence.

L'Organisation a également mis sur pied un projet régional sur les

Dialogues régionaux avec les femmes et les filles

Il y a dix ans, le HCR a organisé son premier Dialogue global avec les femmes réfugiées. Les participantes se sont rassemblées pour réfléchir aux épreuves, aux défis et aux perspectives de solutions qui avaient marqué leur vie de réfugiées. Ces discussions ont permis de dégager cinq problèmes de protection prépondérants, qui ont donné lieu aux Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées

Une décennie plus tard, dans le cadre de la commémoration du 60^e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, le HCR a entrepris une autre grande série de consultations avec les femmes réfugiées. Englobant sept pays et suscitant la participation de plus d'un millier de femmes, de filles, d'hommes et de garçons réfugiés et déplacés, les Dialogues régionaux de 2011, ont été centrés sur 10 domaines de protection fondamentaux :

la distribution de documents d'identité individuels, les femmes dans les structures de direction, l'éducation, l'autosuffisance économique, les abris, la violence sexuelle et sexiste, les autres formes de violence, la santé, les protections périodiques et les questions juridiques.

Organisés dans des camps et dans des zones urbaines, les Dialogues ont eu lieu entre novembre 2010 et mai 2011 en Inde, Colombie, Jordanie, Ouganda, Zambie, Thaïlande et Finlande. Les participants ont analysé leurs problèmes de protection, mis au point des solutions concrètes et, le dernier jour, présenté les conclusions de leurs consultations au personnel du HCR, à ses partenaires, à des responsables gouvernementaux et à d'autres parties prenantes.

Malgré les différences de milieux géographiques et de contextes culturels,

les points communs entre les différentes expériences relatées étaient frappants. Les femmes et les jeunes filles sont exposées à des risques sexospécifiques dans tous les domaines de protection examinés et ces risques sont souvent liés. Par exemple, le manque de papiers entrave l'accès aux services de santé et à l'enseignement, et les femmes dépourvues d'instruction peuvent être victimes de l'exploitation sur le marché de l'emploi ou obligées de recourir à la prostitution de survie. Mais plus que tout, il est apparu que les femmes et les filles réfugiées et déplacées internes étaient exposées à la violence sexuelle et sexiste dans tous les aspects leur existence. Le rapport de synthèse présentant les recommandations des participants a été communiqué aux États avant la réunion intergouvernementale qui s'est tenue en décembre 2011, dans le cadre de la commémoration.

mutilations génitales féminines (MGF), ciblé sur les populations somaliennes réfugiées en Éthiopie, au Kenya et au Yémen. Le projet lutte contre les idées fausses sur les MGF, recense les pratiques optimales, mobilise d'influents leaders et intellectuels somaliens, et aide les personnes qui s'emploient à mettre fin à cette pratique à renforcer leurs moyens de subsistance.

En juillet 2011, le Haut Commissaire a signé la déclaration conjointe de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, qui encourage les projets destinés à venir en aide à cette catégorie cible.

RENFORCER LA DIVERSITÉ

DANS LE CADRE DE SA STRATÉGIE d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, le HCR accorde une plus grande attention aux efforts

visant à faire en sorte que l'assistance et les services soient accessibles à toutes les personnes relevant de sa compétence et les prennent en compte. Ceci conduit le HCR et ses partenaires à concevoir des programmes qui répondent aux besoins d'une population diverse.

L'Organisation a lancé une nouvelle série de publications à la fin de l'année 2011 pour sensibiliser son personnel et ses partenaires à ces questions. Cette série de brochures « *Need to Know* » offre un aperçu des défis de protection concernant les personnes handicapées, les personnes âgées, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexuels (LGBTI), les minorités et les groupes autochtones en situation de déplacement. Elles soulignent la nécessité de promouvoir l'inclusion de ces groupes dans les

services essentiels, en faisant appel à leur participation, et de veiller à ce que leurs avis soient pris en compte dans les activités du HCR.

Un programme de formation mondial sur l'intégration des personnes handicapées a également été lancé en 2011 et a débuté en Inde et en Ouganda. Ces ateliers ont réuni des membres du personnel du HCR et des organisations partenaires, des réfugiés handicapés et des organisations nationales de défense des handicapés pour élaborer des plans d'action communs visant à élargir l'accès aux services essentiels. Toutes ces activités contribuent à l'augmentation et à l'amélioration des services offerts aux personnes qui ont des besoins particuliers, comme prévu dans les priorités stratégiques du HCR. ■